

UNE SIGNATURE RESPONSABLE AU SERVICE DE L'AVENIR

Suite à la consultation de ses instances, la CFE-CGC fait le choix du pragmatisme et de l'intérêt des salariés en signant l'accord « Mieux travailler ensemble pour l'avenir », que nous traduirons par un « ramp-up industriel à relever et réussir ensemble ».

L'accord garantit :

- Un plan d'investissement de + de 625 millions d'euros (Next Gen FACT, CÉZANNE...)
- La réintégration de la charge industrielle
- Un plan de recrutement de 3000 salariés de 2026 à 2030
- Un nombre d'apprentis, équivalent à 4% de nos effectifs en CDI
- Un objectif d'embauche de 75% de nos apprentis
- La valorisation du tutorat métier
- La hausse du volume de stagiaires de 2nde porté à 140 et élargi à la sphère personnelle
- 12 formations annuelles CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie)
- La non-modification des contrats de travail
- Le maintien des 18 RTT et de la plage horaire du matin pour les non-cadres
- Une durée limitée sur 2 ans (2027/2028)

Pour passer ce ramp-up sur 2 ans et se mettre à l'abri d'une perte de salaire/jour en cas d'aléa :

- Alimentation d'un compteur de gestion d'activité de 3 jours avec un abondement d'un jour par la Direction. Celui-ci permettra le cas échéant de pallier à un aléa (climatique, industriel...). À la fin de 2027, les jours non utilisés (hors abondement) pourront être soit :
 - ❖ payés avec un abondement de 20%
 - ❖ transférés sur le CET long terme
 - ❖ être cumulés avec ceux de 2028
- Idem en 2028 pour les 2 premiers choix.

Quelles conséquences possibles, si la CFE-CGC n'avait pas signé ?

- Réduction du plot de RTT de 15 à 6 vs 18 actuellement pour les non-cadres, décision unilatérale Direction
- Risque pour TOUS, de voir l'employeur imposer les 5 semaines de congés principaux
- Risque de non réintégration de charge
- Très forte réduction des investissements planifiés

Face à ces conséquences probables, planait un véritable risque de pérennité pour les établissements de Marignane et Paris le Bourget.

La CFE-CGC a pris ses responsabilités en signant.

